

Direction générale des services
EG/ADO/LD – 2026

**ARRÊTÉ N° SG-2026-047
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LE MAIRE**

Le Maire de la commune d'Ablon-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18, L.2122-19, L.2122-20, R.2122-8 et R.2122-10,

VU l'Instance Générale relative à l'État Civil du 11 mai 1999,

VU la délibération n° 003 du Conseil municipal du 20 mars 2026 qui a procédé à l'élection des adjoints au Maire,

VU l'arrêté n° SG-2026-034 en date du 2 avril 2026 portant délégation de fonction du Maire à Monsieur Patrick ROUYER, premier adjoint au Maire,

VU l'arrêté n° SG-2026-035 en date du 2 avril 2026 portant délégation de fonction du Maire à Madame Catherine BEUDIN, deuxième adjointe au Maire,

VU l'arrêté n° SG-2026-036 en date du 2 avril 2026 portant délégation de fonction du Maire à Monsieur Ghislain BORRELLY, troisième adjoint au Maire,

VU l'arrêté n° SG-2026-037 en date du 2 avril 2026 portant délégation de fonction du Maire à Madame Christelle QUÉRO, quatrième adjointe au Maire,

VU l'arrêté n° SG-2026-038 en date du 2 avril 2026 portant délégation de fonction du Maire à Monsieur Daniel GONÇALVES, cinquième adjoint au Maire,

VU l'arrêté n° SG-2026-039 en date du 2 avril 2026 portant délégation de fonction du Maire à Madame Nelly MONZON, sixième adjointe au Maire,

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de Monsieur le Maire, il convient de procéder à la désignation des élus pour signer en ses lieux et places les documents courants pour le fonctionnement de l'administration,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En cas d'absence, d'empêchement ou d'indisponibilité du Maire, sont désignés les élus présents et dans l'ordre de présentation suivant :

- Monsieur Patrick ROUYER, premier adjoint au Maire,
- Madame Catherine BEUDIN, deuxième adjointe au Maire,
- Monsieur Ghislain BORRELLY, troisième adjoint au Maire,
- Madame Christelle QUÉRO, quatrième adjointe au Maire,
- Monsieur Daniel GONÇALVES, cinquième adjoint au Maire,
- Madame Nelly MONZON, sixième adjointe au Maire.

Pour les signatures des documents courants, l'ensemble des pièces comptables de la ville, les arrêtés municipaux, les documents relatifs à la passation des marchés publics, à la conclusion de contrat et de leurs avenants, ainsi que tous documents administratifs et techniques, liés à l'activité des Services Municipaux.

Pour la réception des déclarations de naissance, décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfant, pour les transcriptions et pour les mentions en marge de tous les actes ainsi que pour les jugements sur les registres d'État-Civil, de même que pour dresser tous les actes relatifs aux déclarations citées ci-dessus.

Pour signer toute pièce, acte, document et autorisation relatifs au respect de la réglementation en matière d'urbanisme, l'instruction et la délivrance des renseignements et des autorisations relatives au

droit du sol et notamment aux permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et relatives au **non exercice du droit de préemption**, à l'accessibilité.

Pour signer toute pièce, acte, document et autorisation relatifs au respect de la réglementation en matière d'autorisations liées à l'affichage, à la publicité relatives aux enseignes et pré-enseignes.

Pour délivrer toutes copies, extraits et bulletins d'État-Civil, quelle que soit la nature des actes et signer tout document administratif relatif aux autorisations funéraires et aux affaires militaires.

Pour légaliser les signatures et certifier les copies conformes aux pièces et documents présentés.

ARTICLE 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et / ou de sa publication.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,

Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Créteil,

Madame la Trésorière Principale d'Orly.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 2 avril 2026.

Le Maire,
Éric GRILLON



Les soussignés reconnaissent avoir reçu
un exemplaire du présent arrêté.

Notifié le 2 avril 2026 à	Notifié le 2 avril 2026 à	Notifié le 2 avril 2026 à
Patrick ROUYER 1 ^{er} Adjoint	Catherine BEUDIN 2 ^{ème} Adjointe	Ghislain BORRELLY 3 ^{ème} Adjoint
Signature 	Signature 	Signature 
Notifié le 2 avril 2026 à	Notifié le 2 avril 2026 à	Notifié le 2 avril 2026 à
Christelle QUÉRO 4 ^{ème} Adjointe	Daniel GONÇALVES 5 ^{ème} Adjoint	Nelly MONZON 6 ^{ème} Adjointe
Signature 	Signature 	Signature 